



Face à une personne en crise suicidaire ou ayant fait une TS, que faire ?

Oser questionner la tentation d'en finir de la personne ou nommer la tentative de suicide

Évaluer le degré d'urgence de la situation

Si besoin d'une aide hospitalière immédiate :
contacter les urgences (112)

Si besoin d'une aide rapide sans hospitalisation :

informer la personne qu'elle peut être soutenue en milieu ambulatoire dans ce moment de crise

et

proposer de contacter, en sa présence, le Centre de Prévention du Suicide

Le patient refuse :

remettre les coordonnées du Centre de Prévention du Suicide :

- secrétariat : 0476 53 00 84
- numéro de la ligne d'écoute : 0800 32 123
- site : www.preventionsuicide.be

Le patient accepte :

téléphoner au secrétariat du CPS au 0476 53 00 84 pour obtenir un rendez-vous avec un psychologue.

Un rendez-vous avec un psychologue spécialisé sera pris dans un délai rapide.